

Caractérisation du Site

Les démarches et études à la parcelle doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur afin d'évaluer les contraintes liées à la nature du sol. Dans le cas de modalités de pose dans des conditions particulières, elles doivent faire l'objet d'une étude par un bureau d'étude compétent.

L'Emplacement de la Micro Station d'Épuration BioKlar® ULTRA BKU10eh

Distances Conseillées :

(Veuillez consulter votre mairie pour plus de précisions dans votre région)

	Maison	Cours d'eau ou ruisseau	Source ou Puits destinés à l'alimentation humaine	Lac	Limite du Terrain	Route	Arbres ou arbustes
BioKlar®:	5m	10m	35m	50m	3m	4m	5m

Distances de séparation minimum en mètres.

Le liquide est introduit dans et rejeté de la station BioKlar® ULTRA BKU10eh grâce à la gravité. Ceci peut être pertinent par rapport à l'emplacement de la station. La profondeur du fond de fouille, y compris l'assise de la cuve, doit permettre à la canalisation d'amener les eaux usées domestiques avec une pente minimale de 2%, pour le raccordement entre la sortie des eaux usées domestiques brutes et l'entrée de la micro station.

Une distance maximale de 20m entre le système et la voie de circulation la plus proche est nécessaire pour assurer la possibilité de la vidange des boues.

La station BioKlar® ULTRA BKU10eh est conçue uniquement pour le passage des piétons. Les couvercles sont classe A15 minimum NF EN 124 et épaisses de 4cm. Une protection adéquate doit être présente pour éviter les charges superposées. Toute charge statique ou roulante est interdite à proximité immédiate du dispositif (distance minimale à respecter de 4 m), sauf dispositions spécifiques de dimensionnement structurel vérifiées par un bureau d'étude compétent. Condition vérifiée avant remblayage lors du contrôle d'exécution (au sens de l'Arrêté contrôle) : pas d'implantation de la cuve à proximité immédiate d'une voie de circulation ou d'une zone de parking. Un périmètre (bornes, haie...) pourra être matérialisé autour de la cuve.

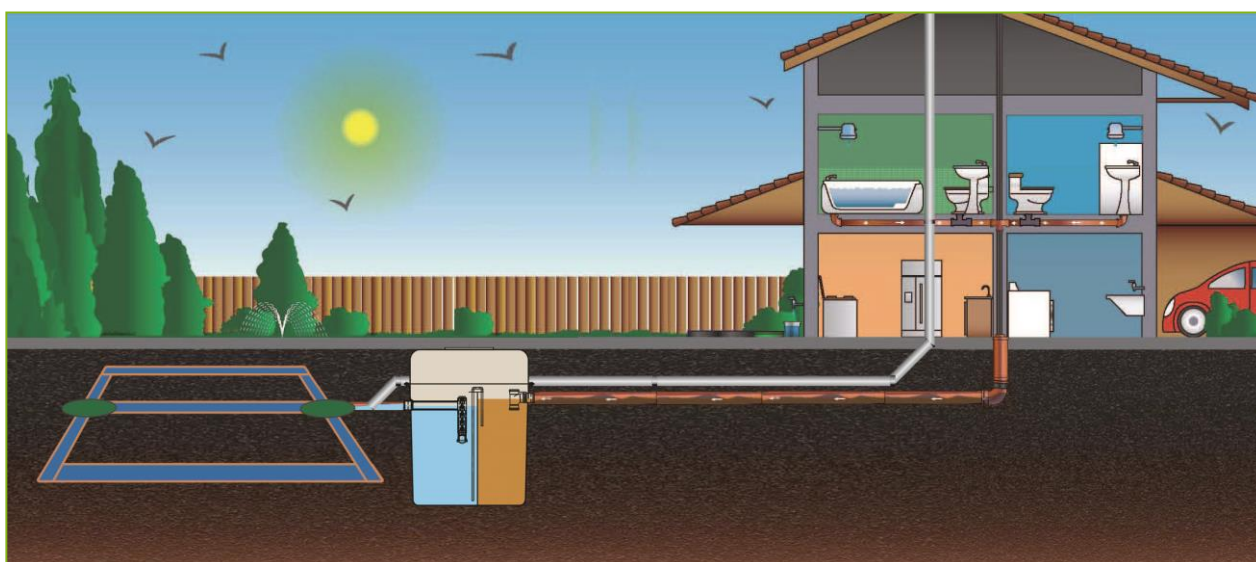


Figure #5 : L'Emplacement « type » du BioKlar® ULTRA BKU10eh – Station d'Épuration

